

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LASGRAÏSSES étant assemblé en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières, après convocation légale adressée par le Maire sortant, Monsieur Alain ASSIÉ et sous la présidence d'Alain ASSIÉ, Maire.

Etaient présents : Alain ASSIÉ, William VERGNES, Saadia OUMOUZOUNE, Alain REILLES, Patricia MAUREL, Vincent PAKULA, Nathalie BARDOU, Guillaume DOUZIECH, Stéphanie TABOURIN-CABANES, Florian GUIBBAUD, Christel DELPAS, Ito BALAHY, Fanny GERBET, Laurent RICHARD, Christine TROUCHE-VIGUIER.

Absents excusés et non représentés : Néant.

Absent excusé et représenté : Néant.

Secrétaire de séance : Alain REILLES.

Date de la Convocation le 17 mars 2026 - Date d'Affichage : le 17 mars 2026

Nombre de Conseillers :	15	Abstentions :	0
Présents :	15	Vote pour :	15
Votants :	15	Vote contre :	0
Quorum :	8		

DESIGNATION DU CORRESPONDANT/REFERENT « TEMPÊTE » (TITULAIRE ET SUPPLEANT)

Exposé des motifs

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur l'importance de désigner un correspondant tempête qui fera le lien entre la mairie et ENEDIS en cas de crise. Par défaut, le Maire de la commune est considéré comme le suppléant du Correspondant tempête.

Le correspondant tempête devra recenser et qualifier les incidents en repérant sur le plan des réseaux basse tension les incidents. Il transmettra l'information à ENEDIS. Annexé à la présente délibération, une fiche décrivant le rôle et les missions du correspondant Tempête

Le correspondant tempête doit avoir une bonne connaissance de sa commune et, si possible, des réseaux électriques qui traversent celle-ci. Si nécessaire Enedis peut lui faire parvenir une carte des réseaux électriques de sa commune, lui transmettre des fiches diagnostic accompagnées d'un dossier et assurer sa formation.

M. le Maire propose de désigner Monsieur Vincent PAKULA Vincent, comme « Correspondant/ Référent « Tempête » Titulaire

Le Conseil Municipal, après délibération :

o **DESIGNE** Monsieur PAKULA Vincent, Correspondant/ Référent « Tempête » Titulaire et Monsieur le Maire, Alain ASSIÉ, Correspondant/ Référent « Tempête » Suppléant.

Cette délibération sera transmise aux services d'ENEDIS.

.../...

Délibération n°2026/018/03/22

Fait et délibéré à LASGRAÏSSES, le 22 mars 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

de sa transmission en Préfecture le : 23/03/2026

de sa publication / de sa notification le : 23/03/2026

Le Maire,

Alain ASSIÉ



Le Secrétaire de Séance,

Alain REILLES

